

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ministériel

Paris - Publié le jeudi 2 mai 2019 à 16 h 55 - Actualité n° 146332

Encourager la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études et en améliorant la reconnaissance des compétences développées par les étudiants entrepreneurs. C'est le sens que veut donner Frédérique Vidal, ministre de l'Esri, au plan « L'esprit d'entreprendre », qu'elle présente lors d'un déplacement à Lyon le 02/05/2019.

Le plan comporte huit mesures parmi lesquelles la nomination d'un délégué ministériel à l'entrepreneuriat étudiant « chargé de mobiliser l'ensemble de l'écosystème ». Une tâche qui sera confiée « dans les prochains jours », annonce Frédérique Vidal, à [Alain Asquin](#), directeur du Pépité lyonnais Beelys (Université de Lyon) et vice-président entrepreneuriat et innovation de l'université Lyon 3 Jean Moulin.

La fonction de coordinateur national, occupée par [Jean-Pierre Boissin](#), et le mandat confié à la Fnege pour l'animation des Pépité vont disparaître. Interrogé par News Tank, le Mesri précise que leur positionnement n'était « pas très clair » : « le délégué ministériel aura plus de visibilité. Il sera la tête pensante et le représentant du Mesri. Alain Asquin, qui a développé avec succès le pôle Beelys à Lyon, peut nous apporter énormément. »

Autre priorité du plan, « muscler la formation », indique l'entourage de la ministre à News Tank. Ainsi, un « semestre entrepreneuriat » va voir le jour, permettant à un étudiant porteur de projet de développer une entreprise à la place d'un semestre de cours. L'enjeu : qu'enseignement et entrepreneuriat soient « complémentaires et pas concurrents ». Autre mesure : l'inscription du D2E (diplôme d'étudiant entrepreneur) au RNCP.

Frédérique Vidal n'annonce pas de budget précis, mais la ministre « est convaincue qu'il faut des moyens supplémentaires », souligne le Mesri. « Nous nous engagerons dans la durée pour une augmentation des moyens des Pépité », dit la ministre lors de son discours.

Un « geste d'urgence » sera fait dès cette année et le ministère entend « aller plus loin en 2020 » pour « faire vivre le plan dans la durée », selon le Mesri. En effet, la rue Descartes estime que les Pépité ont souffert d'un sous-financement qui a nui à leur montée en puissance : « Ils disposent d'environ 1 M€ au total et de quelques dizaines d'ETP. Certains pôles n'ont qu'un demi ou un ETP et n'ont pas la masse critique. »

Faire des Pépites des lieux « totems », c'est aussi l'une des mesures du plan. « Un Pépité ne doit pas se résumer à un bureau administratif, ce doit être un lieu de vie. La création d'entreprise cela se fait à plusieurs, il faut des lieux de rencontre, il faut les incarner et qu'ils soient connus des étudiants », indique cette même source.

Enfin, Bpifrance et le Mesri travailleront davantage ensemble, leur partenariat restant à définir. « À court terme est prévue la mise à disposition d'outils financiers de façon plus simple », selon le Mesri. Des chargés de mission de Bpifrance pourraient proposer des permanences au sein des Pépites et l'organisme de financement s'engager sur un montant minimum d'investissement dans des start-up ou encore participer à des événements en région.

Les huit mesures

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ... 1/8

Développer la sensibilisation et la formation à l'entrepreneuriat

Mesure 1 : 100 % des étudiants sensibilisés à « l'esprit entrepreneur » pour pouvoir cultiver la fibre entrepreneuriale

- Mobilisation d'un réseau de professionnels, sur chaque site universitaire, pour que chaque étudiant puisse bénéficier d'une première sensibilisation inspirante à l'entrepreneuriat.
- Mise en place de campagnes de communication d'envergure nationale pour faire connaître les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat et notamment Pépité.

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ... 2/8

Mesure 2 : Une offre de formation à l'entrepreneuriat sur-mesure, adaptée à chaque étudiant

- Offrir dans chaque pôle Pépité des offres de sensibilisation aux meilleurs standards pédagogiques.
- Permettre aux étudiants de suivre des unités d'enseignement « entrepreneuriat » au sein de leur cursus, quelle que soit leur filière.
- Développer des « semestres entrepreneuriat », permettant aux étudiants de passer un semestre à développer leur start-up tout en validant des crédits ECTS et en bénéficiant d'un accompagnement et d'un suivi personnalisés.
- Accroître l'offre de cursus en entrepreneuriat (licences professionnelles et masters).
- Créer des modules d'entrepreneuriat spécifiques pour les formations doctorales, les doctorants constituant un vivier particulièrement prometteur d'entrepreneurs.

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ... 3/8

Mesure 3 : Donner une vraie reconnaissance au D2E (diplôme d'étudiant entrepreneur)

- Inscrire le D2E au RNCP et collaborer avec les partenaires socio-économiques pour sa reconnaissance dans l'entreprise. Faciliter la préparation du D2E en formation tout au long de la vie.
- Donner un cadrage national au D2E, tout en permettant des ajustements au niveau local. Ce cadrage national permettra de donner davantage de visibilité au D2E.
- Adosser le D2E à un référentiel de compétences, pour que la délivrance du diplôme certifie que l'étudiant entrepreneur dispose d'un socle de compétences.

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ... 4/8

Mesure 4 : Ouvrir l'accès au SNEE (statut national d'étudiant-entrepreneur)

- Rehausser les moyens des Pépite pour s'assurer qu'aucun SNEE n'est refusé à des étudiants méritants faute de place.
- Instaurer une « charte qualité » définissant le socle de services auxquels donne droit le SNEE.
- Définir un nombre restreint de critères nationaux pour l'attribution du SNEE et formaliser les droits et devoirs associés à ce statut.
- Octroyer une gratification compensant l'indemnité de stage pour les étudiants boursiers qui ont opté pour une période de professionnalisation sur leur projet d'entrepreneuriat en lieu et place du stage - avec des critères d'excellence des projets.
- Faciliter pour les étudiants boursiers la réalisation de vacances ou l'accès à des emplois étudiants au service des Pépite.

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ... 5/8

Mesure 5 : Faire des pôles Pépite des « lieux totem » sur les campus

- Localiser chaque pôle Pépite dans un « lieu totem », convivial et bien équipé, qui bénéficie d'une forte visibilité. Ce lieu totem sera mis en réseau avec les autres dispositifs d'appui à l'entrepreneuriat (fablab, espace de coworking, incubateurs, etc.).
- Généraliser les espaces de coworking sur chaque site d'enseignement supérieur.
- Faciliter la mobilité nationale des étudiants-entrepreneurs en leur permettant d'accéder à l'ensemble des lieux totem du territoire, par la création d'un « pass mobilité ».

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ... 6/8

Ouvrir et faire rayonner l'entrepreneuriat étudiant

Mesure 6 : Faire monter en puissance l'encadrement des Pépite

- Pour passer à l'échelon supérieur, le budget consacré aux pôles Pépite sera augmenté pour accompagner la montée en puissance des pôles, en coordination avec l'ensemble des acteurs concernés. La priorité sera donnée aux pôles ayant les projets les plus ambitieux en faveur des étudiants entrepreneurs.
- Créer un programme de formation des chargés de missions Pépite au meilleur niveau.
- Structurer dans chaque université un réseau d'enseignants référents pour l'entrepreneuriat et valoriser l'engagement des enseignants impliqués dans l'entrepreneuriat.
- Ouvrir les pôles Pepite à des entrepreneurs accomplis.
- Élaborer des standards pour les Pépite, grâce à une charte.

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ... 7/8

Mesure 7 : Faire rayonner l'entrepreneuriat étudiant à la française à l'international

- Faciliter la mobilité internationale des étudiants entrepreneurs, sur la base de missions exploratoires et de missions plus structurées pour le développement des start-up à l'étranger. Pour ce faire, des partenariats seront noués avec des incubateurs et structures partenaires.
- Accélérer le partage d'expérience avec d'autres pays qui souhaitent s'inspirer du modèle Pépite afin de faire de l'entrepreneuriat étudiant un véritable facteur de rayonnement.
- Mettre en place pour les étudiants entrepreneurs des bourses de mobilité internationale.

Entrepreneuriat étudiant : F. Vidal engage huit mesures et nomme A. Asquin délégué ... 8/8

Mesure 8 : Nommer un délégué ministériel à l'entrepreneuriat étudiant chargé de mobiliser l'ensemble de l'écosystème

- Nomination d'un délégué ministériel à l'entrepreneuriat étudiant, chargé d'appuyer la ministre dans la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de l'entrepreneuriat étudiant. Il exercera également un rôle de coordination des pôles Pépite, pour faciliter et accélérer le partage des meilleures pratiques.
- Faire de Bpifrance un partenaire privilégié du Mesri pour l'entrepreneuriat étudiant.
- Faciliter l'accès pour les étudiants aux dispositifs financiers de Bpifrance.
- Capitaliser sur les initiatives des universités et les écoles, via notamment la structuration d'un réseau des vice-présidents entrepreneuriat.

Les objectifs du plan

Le plan pour l'entrepreneuriat étudiant est présenté après la remise d'un rapport d'évaluation du plan Pépite réalisé par deux Igaenr, Cristelle Gillard et Philippe Perrey, ainsi qu'Albert Meige, directeur académique à HEC Paris, publié le 17/01/2019.

Depuis, l'administration et le cabinet ont travaillé pour voir comment élaborer « un plan opérationnel et complet », indique l'entourage de Frédérique Vidal à News Tank. Dans son discours, elle insiste d'ailleurs sur l'enjeu d'une mobilisation collective et explique ne pas avoir voulu présenter un « catalogue de mesures ».

Autrement dit, indique son cabinet, « ce n'est pas le ministère qui va imposer un plan » : « Il s'agit d'un premier train de mesures qui va se poursuivre avec un travail de terrain avec les acteurs », notamment les étudiants, les Pépites et les universités.

Objectifs

- Multiplier les formations à l'entrepreneuriat, de la première sensibilisation jusqu'au cursus approfondi ;
- valoriser la conduite de projets entrepreneuriaux durant les études plutôt que d'en faire un obstacle au déroulement d'un cursus d'études ;
- améliorer la reconnaissance des compétences développées par les étudiants-entrepreneurs notamment auprès des entreprises ;
- ouvrir l'entrepreneuriat aux étudiants les moins favorisés ;
- accélérer les projets des étudiants les plus motivés pour faire émerger des entreprises d'ambition mondiale, fortement innovantes ;
- faire des pôles Pépites des lieux de création d'innovation sur les campus, aux meilleurs standards.

Un plan qui intervient après un rapport critique

Le plan Pépites en faveur de l'entrepreneuriat étudiant a été lancé le 22/10/2013 par Geneviève Fioraso, alors ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.

« Le dispositif Pépites, qui a apporté la preuve de son bien-fondé, doit maintenant passer à l'échelle pour la sensibilisation à l'entrepreneuriat comme pour l'accompagnement des étudiants qui portent un projet, et se traduire par un même niveau de performance et d'exigence sur tout le territoire », indiquait le rapport d'évaluation du plan Pépites.

Pour le Mesri, « des jalons décisifs ont été ainsi posés en 2013 avec la création des pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat, du diplôme étudiant entrepreneur et du statut national d'étudiant-entrepreneur ».

Mais « malgré ces belles réalisations, le dispositif Pépites demeure inégalement déployé sur les territoires et ne permet pas aujourd'hui de sensibiliser massivement les étudiants à l'entrepreneuriat ».

En effet, le rapport notait que les « faiblesses du dispositif national en fragilisent le développement » :

- « l'insuffisance du portage politique du plan, qui a affaibli sa gouvernance qui s'apparente plus à un pilotage administratif duquel sont exclus les partenaires de l'écosystème entrepreneurial » ;
- l'insuffisance des financements de l'État qui « ne sont manifestement pas à la hauteur de l'ambition du plan, même si 17 des 30 Pépites ont reçu une dotation en masse salariale parfois conséquente, mais dont l'emploi relève de la décision des établissements attributaires » ;
- une « disparité » des 30 Pépites, en matière de « résultats et d'efficacité au regard des

financements de l'État ».

Pépite : les chiffres clés

- 120 000 étudiants sensibilisés en 2018.
- 30 pôles étudiants pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat.
- 8 200 étudiants ont bénéficié du statut d'étudiant-entrepreneur depuis 2014. Le statut national étudiant-entrepreneur peut être demandé par tout étudiant ou jeune diplômé porteur d'un projet de création d'entreprise. Ce statut permet un aménagement des études, la prolongation de la couverture sociale et un accompagnement pour faire aboutir son projet.
- 200 entreprises ont été créées par les lauréats des Prix Pépite entre 2014 et 2017.

Frédérique Vidal



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Ministre	Mai 2017	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Professeure des universités en Sciences de la vie	2004	Aujourd'hui
Université Nice Sophia Antipolis Présidente	Avril 2012	Mai 2017
Université Nice Sophia Antipolis Directrice de la faculté des sciences	2009	2012
Université Nice Sophia Antipolis Directrice du département Sciences de la vie	2005	2008
Université Nice Sophia Antipolis Maitresse de conférences	1995	2004
Institut national de la santé et de la recherche médicale Membre extérieur du conseil scientifique régional	1999	2003

Fiche n° 4719, créée le 18/06/14 à 10:19 - MàJ le 16/10/18 à 09:52

Alain Asquin



Parcours	Depuis	Jusqu'à
Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation Délégué ministériel à l'entrepreneuriat étudiant	Mai 2019	Au- jourd'hui
IAE Lyon Maître de conférences	1996	Au- jourd'hui
Université de Lyon Directeur de l'entrepreneuriat	2018	Mai 2019
Université de Lyon Directeur du pôle Pepite Beelys	2014	Mai 2019
Université Jean Moulin - Lyon 3 Vice-président et vice-président entrepreneuriat et innovation	Mars 2011	Mai 2019
Université Jean Moulin - Lyon 3 Vice-président en charge des partenariats économiques	2011	2012
Université Jean Moulin - Lyon 3 Chargé de mission auprès du président « Pilotage, structuration de l'établissement, personnels Biatos »	2008	2011

Fiche n° 14233, créée le 13/11/15 à 19:10 - MàJ le 02/05/19 à 16:09

© News Tank 2019 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »